



Paris, le 06 juillet 2021

Mesdames et Messieurs les gestionnaires
s/c des chefs d'établissements adhérents
du groupement Janson de Sailly

« Commande groupée de denrées, fournitures
et prestations de services »
Académies de Paris

Objet : Prestataire retenu pour le marché N 2021 04, 05 et 06 «les denrées alimentaires fraîches»

Mesdames, Messieurs les gestionnaires,

Cher(e)s collègues,

Suite aux réunions commission technique (09 et 16 juin) et commission d'appels d'offres (24 juin 2021) qui se sont tenues au lycée Janson de Sailly, le choix s'est porté pour la période du 01/08/2021 au 31 juillet 2024 sur la société suivante :

- pour le marché N 2021 04 :

- lot 1 - Viandes fraîches de boucherie (boeuf, agneau et veau) : **SOCOPA**
- lot 2 - Viande porcine et charcuterie : **LUCIEN**
- lot 3 - Volailles fraîches et viande de volaille transformée : **La Normandie à Paris**

- pour marché N 2021 05:

- Lot 1 – Pain, et viennoiseries frais : France Pain
- Lot 2 - Pains bio: France Pain
- Lot 3 et lot 7: PRO A PRO
- Lot 4 et 6 : A2DIS
- Lot 5 : SOCOPRA

- le marché N 2021 06 lot unique produits de la mer et d'eau douce: REYNAUD

Comme toujours vous trouverez dans la rubrique « documents » de la plateforme AJI de chacun de ces groupements d'achats les documents contractuels (Acte d'engagement, annexe financière et technique, RIB) concernant ces marchés, ainsi que les coordonnées de nos prestataires sur les ATTR11 (acte d'engagement).

Nous vous rappelons que les marchés 2021 04 et 2021 06 sont basés sur les cotations, les prix vont donc varier au cours du marché et les mercuriales vous seront communiquées par les prestataires eux-mêmes.

Il sera rappelé aux prestataires qu'ils doivent vous communiquer les prix.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

Mme LORENZI SA reste votre interlocutrice privilégiée à ce sujet : 01 55 73 28 14.

Je reste à votre disposition et vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma considération distinguée.

